

### Procès-verbal de la réunion du 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 février à 16h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 11 février 2025, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 10 février 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

#### **DELEGUES PRESENTS:**

<u>CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN)</u>: Mme Bessodes d'Avernes, M. Teilland de Condécourt, Mme Carpentier de Grisyles-Plâtres, Mme Bernard de Guiry-en-Vexin, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt,

CCVVS: Mme Sorel d'Ambleville, M. Dumas de Genainville, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Cheriot de Wy dit Joli Village.

### Delegues excuses:

M. Picard et Mme Ripaud, d'Ableiges, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Visbecq de Clery en Vexin, Mmes Gallo-Grosos et Bouillant de Commeny, Mmes Ouin et Mathieu de Courcelles-sur-Viosne, Mme M. Veres et Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), Mme Perouelle de Nucourt, Vigny (ccvc),

#### **COMMUNES NON REPRESENTEES:**

Berville (ccvc), Boissy-l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Brignancourt (ccvc), Chars (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Frémainville (ccvc), Frémécourt (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Longuesse (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc),

<u>AUTRES PERSONNES PRESENTES</u>: Mme Belgrine Rever directrice du Conservatoire du Vexin et Pairé secrétaire du SI Conservatoire du Vexin, Au total, 12 maires ou délégués sont présents, représentant 12 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 10 février, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 16h30.

Mme Carpentier souhaite la bienvenue à Mme Risico, nouvelle déléguée de la commune d'Haravilliers.

Mme Pairé est nommée secrétaire de séance.

Mme Carpentier annonce l'ordre du jour :

- 1) Adoption du précédent compte rendu (réunion du 12 décembre 2024)
- 2) Bilan financier 2024 (annexe 1 et note explicative CFU 2024 en annexe 2):
  - en vue du vote du CFU 2024

### 3) Préparation du budget 2025

- a) Montant des cotisations communales 2025 (annexe 3),
- b) Montant des interventions en milieu scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026,
- c) Montant des cotisations des familles pour l'année scolaire 2025/2026 (annexe 4),
- d) Présentation du Budget Primitif 2025 (annexe 5 et note explicative BP 2025 en annexe 6)

#### 4) M57 : Fongibilité des crédits

#### 5) Questions diverses

- La DRAC, retour sur les actions menées.

# 1) Adoption du précédent compte rendu (réunion du 12 décembre 2024)

Ce compte-rendu n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

# 2)Bilan financier 2024 - (Annexe 1 et note explicative CFU 2024 en annexe 2)

Rapporteur: Mme Carpentier

En vue du vote du Compte Financier Unique 2024 – Mme Carpentier fais la lecture du tableau :

		Résultat antérieur	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Total	Résultat
		N-1	N	N	N	RECETTES	cumulé
		reporté en N	sans report N-1		sans report N-1	avec Report N-1	à reporter en N+1
CFU 2024		(1)	(2)	(3)		(4) = (1+2)	(4)-(3)
Fonctionnement	Α	206 046,56 €	653 519,30 €	674 977,44 €	-21 458, 14 €	859 565,86 €	184 588,42 €
Investissement	В	75 223,85 €	119 195,29 €	43 752,29 €	75 443,00 €	194 419,14 €	150 666,85 €
Total de l'exercice		281 270,41 €	772 714,59 €	718 729,73 €	53 984,86 €	1 053 985,00 €	335 255,27 €
Pour mémoire : CA 2023							
Fonctionnement	а	159 361,06 €	608 466,59 €	561 781,09 €	46 685,50 €	767 827,65 €	206 046,56 €
Investissement	b	99 263,89 €	20 769,28 €	44 809,32 €	-24 040,04€	120 033,17 €	75 223,85 €
Pour information = Différences entre C	A 2024	et CA 2023					
Fonctionnement	A - a	46 685, 50 €	45 052,71 €	113 196, 35 €	-68 143, 64 €	91 738, 21 €	-21 458, 14 €
Investissement	B - b	-24 040,04 €	98 426,01 €	-1 057,03 €	99 483,04 €	74 385, 97 €	75 443,00 €

Mme Risico, déléguée d'Haravilliers souhaite connaître la raison du résultat négatif en fonctionnement

(-21 458,14 €). Mme Carpentier lui explique que cela vient de la baisse des subventions.

Elle rappelle que 90 % des charges du conservatoire sont des charges de personnel. Ainsi le conservatoire vit des subventions et des recettes collectées qui ne couvrent pas toutes les dépenses.

Plus précisément, en 2024 la subvention du département a régressé de 5%, pour 2025 est annoncé une nouvelle baisse. Toutefois le conservatoire a eu des subventions de la DRAC, du PNR, mais cela ne suffit pas.

De plus, elle ajoute que l'application du quotient familial, n'est nullement compensée financièrement.

Tous ces éléments expliquent le résultat négatif de 2024.

Mme Risico est étonnée du report en investissement qui lui semble élevé. Mme Belgrine Rever l'explique par la vente du bâtiment hébergeant le conservatoire à la mairie de Vigny.

Mme Carpentier explique que les locaux de Magny et de Marines sont prêtés gracieusement au Conservatoire et afin de rétablir un certain équilibre, M. De Kervéguen, maire de Vigny et ancien président du conservatoire a proposé au conservatoire de vendre le bâtiment qui de surcroit, se situe sur le terrain de la mairie de Vigny.

Le produit de la vente figurant sur le budget en investissement, elle annonce que dès le vote de celui-ci elle sollicitera la possibilité que la totalité ou une partie de cette recette soit transférée en fonctionnement, le conservatoire n'ayant pas pour vocation de financer un bâtiment.

### **FONCTIONNEMENT:**

Le résultat 2024 (N) présente un déficit de -21 458,14 €.

Le résultat 2023 (N-1) présentait un excédent de 46 685,50 €.

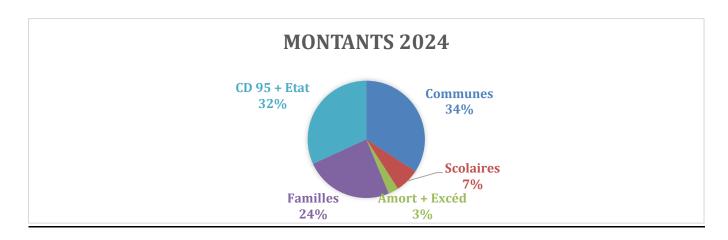
Excédent antérieur à reporter au BP 2025 : 184 588,42 € (contre 206 046,56 €, reporté au BP 2024)

5 principaux groupes d'acteurs économiques :

	montants 2023	montants 2024
1) cotisations annuelles des communes adhérentes	184 165,09 €	184 787,94 €
cotisations des communes et autres organismes pour activités scolaires ou périscolaires:	52 920 €	36 411,54 €
3) Les subventions versées par le Département et	160 825 €	133 784 €
+ Subventions exceptionnelles sur projets	43 500 €	38 400 €

(2023 DRAC et REGION – 2024 DRAC et PNR)		
Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux familles (Inscriptions aux cours + locations d'instruments):	122 120,12 €	133 600 €
5) Amortissement de la subvention en investissement du CD (suite séparation des communes de l'est) + Région (suite covid)	7 196,60 €	7 196,60 €
Excédent d'investissement 2022 transféré au compte de résultat	27 140,64 €	
Différences sur réalisations (suite vente batiment Vigny)		8 097,87 €
La totalité des recettes réelles de fonctionnement s'élève à	597 867,45 €	553 521,43 €

NB: les points ne reprennent que les principales recettes



Par rapport au CA 2023 

■ des recettes réelles -7,4 % – principales raisons :

- Baisse des cotisations des communes et autres organismes pour les interventions scolaires. Mme Belgrine Rever rappelle que les interventions en milieu scolaire, avant 2024/2025, n'avaient pas de but pédagogique précis, si ce n'est de préparer « la kermesse de fin d'année », par exemple. Le nouvel inspecteur, M. Rochard a introduit l'idée d'un projet pédagogique partagé, avec une pertinence et une implication qui relève d'un conventionnement et d'un partenariat. Pour ce faire a été mis en place, un rétroplanning, en présentation en mai dernier par les enseignants, un pré-projet, une commission au mois de septembre, pour des interventions dès le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire. L'avantage pour le conservatoire est de prévoir au plus tôt les professeurs qui vont intervenir. L'idée est de travailler sur une année scolaire entière, sur une thématique précise, souvent en lien avec le projet d'école.
  - C'est pourquoi il y a moins d'interventions mais de meilleure qualité.
- ❖ Baisse de la subvention du département de 27 041 € qui se détaille par :
- -**¹** 10 000€ aide à redéploiement Vexin
- 10 000 € aide au recrutement Direction
- + **¥** 5% (annoncé par avenant en septembre 2024)
- ❖ Non reconduction de la subvention aide à projets de la REGION : -10 000 € Néanmoins la totalité de l'aide à projets demandée à la DRAC a été versée : + 34 400 € Ainsi que l'aide à projets du PNR : +4 000 €.
- ❖ Non-reconduction Excédent d'investissement de 27 140 € transféré au fonctionnement.

Mme Risico souhaite savoir si toutes les communes du Vexin adhèrent au SI Conservatoire du Vexin ? La présidente l'informe qu'à ce jour seule la CCVC et 10 communes de la CCVVS sont adhérentes. Elle précise que les démarches auprès de la CCVVS ont été initiées afin d'obtenir leur adhésion au conservatoire au même titre que la CCVC. Afin de couvrir le territoire du parc naturel du Vexin français, il pourrait également être envisagé un rapprochement avec la CCSI (communauté de communes Sausseron impressionniste). En effet, le conservatoire en sa qualité d'établissement classé propose une qualité d'enseignement et un parcours diplômant qui aurait un intérêt pour ce territoire.

# • Section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées en 4 principaux groupes :

	montants 2023	montants 2024
1) <b>Charges de personnel:</b> Professeurs, administratifs, extérieurs pour concerts et examens	507 265,49 €	517 478,12€
2) Charges à caractère général: Prestations extérieures pour concerts, achats fournitures, carburants, assurances, entretien véhicules et instruments, frais déplacements, frais affranchissement et téléphone	28 688,56 €	28 874,15€
3 ) <b>Autres charges de gestion courante</b> (redevances, licences et droits d'auteurs, indemnités d'élu, annulation de titre)	6 861,77 €	8 498,79 €
4) Dotations aux amortissements (auto financement pour le remplacement du matériel)	18 965,27 €	18 468,51 €
L'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à	561 781,09 €	574 979,57 €

NB : les points ne reprennent que les principales dépenses

Par rapport au CA 2023, les dépenses de fonctionnement ont augmenté légèrement + 2,3 %, principalement en raison de :

- ❖ Légère hausse des charges de personnel constituant 90 % des dépenses du syndicat :
  - -la hausse de 5 points d'indice pour tout le personnel au 1er janvier 2024,
- -le versement de la prime exceptionnelle en avril 2024, la directrice précise que la prime était symbolique car les montants perçus par les agents étaient peu élevés mais ce fut un geste important pour a motivation des équipes et une reconnaissance du travail fourni ;
  - -légère augmentation des charges salariales
  - Légère hausse des charges de gestion courante (augmentation des tarifs des licences professionnelles)

#### En revanche:

- Les charges à caractère général sont stables,
- ❖ La dotation aux amortissements est stable (pas d'achat important)

# **INVESTISSEMENT:**

### Section d'investissement : dépenses

Principales dépenses 2024 :

- Matériel roulant : voiture de service en remplacement de l'ancien véhicule (acheté en 2009)
- Instruments: archets, 2 violoncelles, 3 djembés, lyres,
- Informatique : serveur, 2 disques durs
- Divers : étuis à violons et tambours, portes partitions, siège de bureau

#### Section d'investissement : recettes

- La principale recette, en 2024, est la vente du bâtiment de Vigny : 91 000 €, ainsi que la vente de l'ancien véhicule (900 €).
- Les autres recettes proviennent de la somme provisionnée par le Syndicat au titre de la Dotation aux amortissements des immobilisations (pour 2024 : 18 468,51 €) et du reversement, par les services de l'Etat, du Fonds de compensation de la TVA calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 (pour 2024 : 728,91 € sur les dépenses d'investissement 2022).

Vue d'ensemble de la section d'investissement 2024 :

Recettes réelles	119 195,29 €		
Report Excédent années passées	75 223,85 €		
TOTAL RECETTES	194 419,14 €	TOTAL DEPENSES	43 752,29 €
Résultat 2024 (total recettes – total dépenses) à re	eporter au BP 2025	75 443 €	

Le syndicat n'a aucun emprunt en cours.

# Présentation synthétique du CFU 2024 pour sa mise au vote CFU VOTÉ PAR CHAPITRE

Pour la tenue du vote du CFU 2024, Mme Carpentier se retire de la salle après avoir confié la présidence de l'assemblée à Mme Sorel (membre du bureau).

#### **FONCTIONNEMENT**

	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	206 046,56	206 046,56
013	Atténuation de charges		3 105,88
042	Opérations d'ordre entre section	7 196,60	15 294,47
70	Produits des Services	133 150,00	146 258,25
74	Dotations et participations	353 306,08	355 130,82
75	Autres produits de gestion courante	10 189,77	40 983,68
77	Produits exceptionnels		92 746,20
	Total Recettes avec report	709 889,01	859 565,86
	Total Recettes sans report	503 842,45	653 519,30

		DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé
6	011	Charges à caratère général	35 089,00	28 874,15
8	012	Charges de personnel	517 550,24	517 478,12
7	042	Opérations d'ordre entre section	21 981,01	118 466,38
5	65	Autres charges gestion courante	7 362,68	8 498,79
2	67	Charges exceptionnelles		160,00
8	68	Dotation aux provisions	300,00	1 500,00
0		Total des dépenses	582 282,93	674 977,44
6		Résultat de Fonctionnement avec report	127 606,08	184 588,42
0		Résultat de Fonctionnement sans report	-78 440,48	-21 458,14

# **INVESTISSEMENT**

	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	75 223,85	75 223,85
040	Amortissement des immobilisa°	21 584,21	118 466,38
10	Dotations Fonds divers Réserves	876,25	728,91
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00
	Total Recettes avec report	97 684,31	194 419,14
	Total Recettes sans report	22 460,46	119 195,29

	DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé
20	Immobilisation incorporelle	2 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelle	48 792,80	28 457,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre secti	7 196,60	15 294,47
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
	Total dépenses	57 989,40	43 752,29
	Résultat d'Investissement avec report	39 694,91	150 666,85
	Résultat d'Investissement sans report	-35 528,94	75 443,00

# Le compte financier unique 2024 est adopté à l'unanimité

# 3) Préparation du budget 2025

Rapporteur : Mme Carpentier

Le budget 2025 prévisionnel serait en déficit de − 78 530,46 €, qui serait compensé par l'excédent reporté de 2024 soit 184 588,42 €. Il est prévu :

- ➤ Aucune augmentation des cotisations des communes pour 2025 qui restent donc inchangées par rapport à 2024.
  - Proposition d'une hausse de 4 % sur les interventions en milieu scolaire sur tout le territoire ;
  - > Proposition d'une hausse de 2 % sur les tarifs familles tenant compte de l'inflation générale.

Mme Risico souhaite savoir pourquoi le conservatoire ne prend pas dans ses réserves, n'absorbe pas son report. La directrice met en avant le déficit de -78 530,46 € et la nécessité de générer des recettes supplémentaires. La présidente explique qu'une augmentation progressive est plus judicieuse qu'une forte augmentation en une fois.

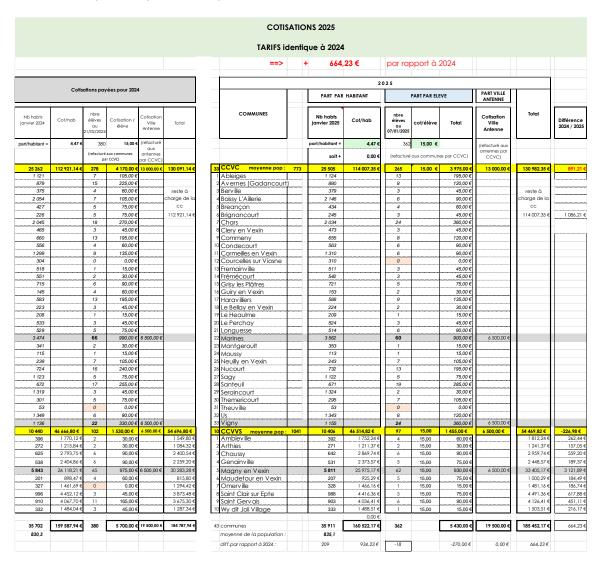
La directrice précise que les tutelles qui financent le conservatoire (Département, DRAC) viennent en soutien à la prise en charge des communes et demandent un effort consenti des communes afin que les subventions soient toujours versées.

# a) Montant des cotisations communales 2025 (annexe 3)

Comme annoncé au DOB, pas d'augmentation des cotisations des communes pour 2025.

Mme Risico souhaite connaitre l'identité des élèves habitants sur sa commune (Haravilliers). La directrice l'informe qu'en raison de la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) on ne peut pas répondre à sa demande.

Elle lui précise que la seule possibilité d'obtenir ces informations est de demander l'autorisation aux familles.



Les cotisations communales 2025 sont adoptées à l'unanimité

# b) Montant des interventions en milieu scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 (payables en 2026)

2 types d'interventions proposées :

Interventions « classiques » en musique et théâtre

« Classes instrumentales » : la fourniture d'instruments est financée par le syndicat

Augmentation proposée de 4% (arrondi à l'unité près) pour toutes les interventions,

pour toutes les communes (adhérentes et non adhérentes)

	Tarifs 2025/2026 proposés	Tarifs 2024/2025
Atolioro muniquo ou théâtro	780 € communes adhérentes	750 € communes adhérentes
Ateliers musique ou théâtre	978 € communes non adhérentes	940 € communes non adhérentes
Classes instrumentales	811 € communes adhérentes	780 € communes adhérentes
Classes instrumentales	1019 € communes non adhérentes	980 communes non adhérentes

# Les montants des participations en milieu scolaire sont adoptés à l'unanimité

- c) Tarifs du conservatoire pour l'année scolaire 2025/2026 (annexe 4)
- > Augmentation générale de 2 %, comme l'année précédente sur les tarifs 2024/2025.

# Les tarifs sont adoptés à l'unanimité

Avant de passer au point suivant, M. Ginoux souhaite savoir s'il y a un tarif pour les interventions musicales dans les communes, en dehors des interventions scolaires. La présidente rappelle que le sujet a été abordé lors de la dernière réunion mais n'a pas encore présenté au vote du conseil, le sujet est en réflexion.

d) Présentation du Budget Primitif 2025 (annexe 1 et note explicative BP 2025 en annexe 5)

# **FONCTIONNEMENT:**

Le budget primitif pour la section de fonctionnement (incluant le report antérieur 2024 : 184 588,42€) s'équilibre à 677 284,39 €.

#### Recettes de fonctionnement

#### Principales recettes de fonctionnement, sincères et réelles :

- 1) cotisations versées par les communes adhérentes au syndicat : 185 452,17 €
- 2) montants facturés aux familles (inscriptions + locations) : 133 600 €. L'estimation de ces recettes est difficile compte tenu de l'incapacité de connaître à l'avance le nombre d'inscrits, leurs cours ainsi que le choix de paiement des parents (1 fois, 3 ou 6 fois).
- 3) subvention d'aide au fonctionnement du Conseil départemental : 107 350 € augmentée d'une aide « à redéploiement Vexin » de 16 934 €, soit un total de 124 284 €.
- 4) subvention d'aide à projet du Parc Naturel Régional du Vexin : accordée en 2024 avec virement de l'intégralité en 2025 à hauteur de 4 000 €.

#### Dépenses de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 1) Salaires pour cours, manifestations et administratifs : 512 688,93 €.
- 2) Les charges à caractère général de 29 932,80 € : assurances, frais de déplacements, fournitures administratives, locations mobilières, maintenance informatique, frais de télécommunication, etc...

- 3) Autres charges diverses : 9 452 €. Redevance pour concession informatique, indemnités et charges élu.
- 4) Dotations aux amortissements : 20 969 €. Cette opération consiste à verser de la section d'investissement, chaque année, une partie d'achat d'un bien de façon à pouvoir le remplacer si besoin.

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le budget primitif pour la section d'investissement (incluant le report antérieur 2024 :150 666,85) s'équilibre à 173 541,50 €.

Recettes: montant total des recettes réelles: 22 874,65 € (essentiellement dotations aux amortissements).

Dépenses prévues pour 2025 : 22 196,60 €

Achats envisagés : pc portable, instruments, matériel de son et lumière.

# PRESENTATION SYNTHETIQUE PAR CHAPITRE POUR LECTURE AVANT MISE AU VOTE:

# **BUDGET: SYNTHESE BP 2025**

BP voté par chapitre

# **FONCTIONNEMENT**

		1			DEDENCES	B. ( 1.1	D. Louis Dalacier
	RECETTES	Prévisionnel	Budget Primitif		DEPENSES	Prévisionnel	Budget Primitif
	I=			011	Charges à caratère général	29 932,80	49 994,55
002	Excédent antérieur reporté	184 588,42	184 588,42	012	Charges de personnel	512 688,93	597 946,00
013	Atténuation de charges	0.00	0,00	_	ů i	,	,
042	Opérations d'ordre entre section	7 196,60		042	Opérations d'ordre entre section	20 969,00	20 969,00
				65	Autres charges gestion courante	9 452,00	10 191,14
70	Produits des Services	134 250,00	134 250,00		<u> </u>	,	•
	D. C.	0.47.050.47	0.47.050.47	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
74	Dotations et participations	347 652,47	347 652,47			0.00	2.22
75	Autres produits de gestion courante	5 263,20	5 263,20	68	Dotation aux provisions	0,00	0,00
	<u> </u>	· · · · · ·	,		T. (-1, 1, 1,	570.040.70	070 400 00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00		Total des dépenses	573 042,73	679 100,69
78	Reprise sur amortissements	150,00	150,00				
	•		,		Résultat de Fonctionnement avec report	106 057,96	0,00
	Total Recettes avec report	679 100,69	679 100,69		resultat de l'enetiennement avec report	100 007,00	0,00
	Total Recettes sans report	494 512,27	494 512,27		Résultat de Fonctionnement sans report	- 78 530,46	

# **INVESTISSEMENT**

	RECETTES	Prévisionnel	Budget Primitif	DEPENSES		Prévisionnel	Budget Primitif
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	150 666,85	150 666,85	20	Immobilisation incorporelle	0,00	10 000,00
	·		-	21	Immobilisations corporelle	15 000,00	156 344,90
040	Amortissement des immobilisa°	20 969,00	20 969,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 196,60	7 196,60
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 905,65	1 905,65	204	Subventions d'équipement versées	0,00	
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00		Total Dépenses	22 196,60	173 541,50
	Total Recettes avec report	173 541,50	173 541,50		Résultat d'Investissement avec report	151 344,90	0,00
	Total Recettes sans report	22 874,65	22 874,65		Résultat d'Investissement sans report	678,05	

Mme Bessodes s'étonne de la forte augmentation des charges de personnel entre le CA 2024 et le BP 2025. La présidente l'explique par l'obligation d'équilibrer le budget primitif et la priorité est mise sur les charges de personnel qui représente 90% des dépenses du conservatoire.

Le budget primitif 2025 est adopté à l'unanimité

# 4) M57 : Application de la fongibilité des crédits

Rapporteur: Catherine Carpentier

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122Q2 du Code général des collectivités territoriales.

# La fongibilité des crédits est adoptée à l'unanimité

# 5) Questions diverses

Rapporteur: Sandrine Belgrine Rever

- La DRAC, retour sur les actions menées.

Dans un premier temps la directrice fait part au conseil de l'invitation reçue par Mme Rachida Dati, ministre de la Culture pour une rencontre avec d'autres acteurs culturels, au ministère (durant les vacances de février). La directrice considère cette invitation comme très positive car cela montre que le conservatoire a été clairement identifié.

Dans un second temps, la directrice annonce le lancement des groupes de travail liés au projet d'établissement avec une plénière le 4 février 2025, suivie d'ateliers en petits groupes impliquant toute l'équipe pédagogique, administrative, technique ainsi que la direction.

Elle informe également de la tenue d'une rencontre, mi-mars, sur le « projet culturel de territoire » qui réunira la DRAC, le Conseil Départemental, la CCVC et la présidente du syndicat.

De plus, elle revient sur un échange récent avec la DRAC. Lors de cette discussion, a été évoqué un soutien de leur part ainsi que l'évocation d'un « contrat de territoire ». La DRAC s'est montrée attentive aux besoins spécifiques du conservatoire et du territoire. Des axes de travail restent à approfondir afin de préciser les contours du projet et d'évaluer sa faisabilité.

Pour conclure, la directrice se réjouit du succès de la 2ème édition de la « Nuit des Conservatoires » qui s'est déroulé le 31 janvier dernier à la salle des fêtes de Magny-en-Vexin, rassemblant 600 personnes ainsi que de la participation des chorales du conservatoire à l'évènement « Comme un air des Beatles », le 8 février, organisé par M. Veres, adjoint à la Culture et aux Affaires culturelles de Magny-en-Vexin et membre du bureau.

Sans remarque ni observation, la séance est levée à 18h00.

La Présidente.

La secrétaire de séance,

**Mme Carpentier** 

Mme Pairé

